

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**  
*Espace culturel La Saline – Sultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## Délibération CS n°2021-IV-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Mme Sylvie ROEHLIY.

### DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité

Désigne Mme Sylvie ROEHLIY, comme secrétaire de séance.

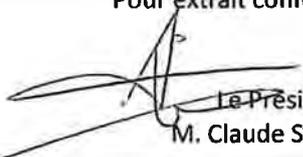
Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le

20/12/2021

Pour ampliation

Pour extrait conforme

  
Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**

*Espace culturel La Saline – Sultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du samedi 16 octobre 2021**

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

Le procès-verbal de la séance du samedi 16 octobre 2021 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

### **DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

**Adopte le procès-verbal de la séance du samedi 16 octobre 2021.**

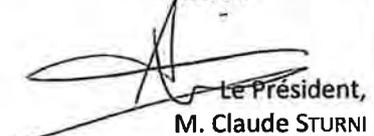
**Charge M. le Président des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

20/12/21

Pour ampliation

Pour extrait conforme

  
Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PÉTR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PÉTR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021



Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-03 : Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR**

---

**Rapport présenté par Claude STURNI, Président.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le PETR assure le portage de la mission d'accompagnement à la rénovation énergétique à travers le service FAIRE.

Deux conseillers (dont un mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Haguenau) ont été mutualisés à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Haguenau et des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, de la Basse-Zorn.

Un autre conseiller est dédié, à titre expérimental, au territoire de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn qui en assure le portage financier.

Le Conseiller FAIRE mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Haguenau a fait valoir une mutation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Aussi, dans une volonté de cohérence au sein de l'équipe du PETR, il est proposé que le PETR recrute directement le futur conseiller en remplacement du conseiller mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est dès lors nécessaire de créer un poste de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du PETR de l'Alsace du Nord.

<b>DECISION</b>
-----------------

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord et notamment sa compétence en matière de Plan climat-air-énergie,

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-03 : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER FRANCE RENOV' ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETR (SUITE)**

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2019-II-03 en date du 11 avril 2019, prescrivant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2020-II-18 en date du 28 août 2020, confiant au PETR le portage de la mission de d'accompagnement à la rénovation énergétique en Alsace du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant les motifs évoqués ci-dessus,

**Décide de créer un poste de conseiller France Rénov' sur le grade de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**Approuve le tableau des effectifs du PETR, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, comportant les emplois suivants :**

Agents titulaires	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur	A	Ingénieur principal	1	1
Agents contractuels	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Chargé de mission urbanisme	A	Attaché	1	1
Chargé de mission « climat »	A	Attaché	1	1
Assistante administrative	B	Rédacteur	1	1
Conseiller FAIRE 1	B	Technicien	1	1
Conseiller FAIRE 2	B	Technicien	1	0
Conseiller FAIRE 3	B	Technicien	1	0

**Décide d'inscrire au budget du PETR les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois.**

**Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.**

<p>Affiché au siège du PETR, le</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">20/12/2021</p> <p>Pour ampliation</p>	<p>Pour extrait conforme</p>  <p>Le Président, M. Claude STURNI</p>
--	---

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**

*Espace culturel La Saline – Sultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PÉTR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PÉTR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021



Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-04 : Programme des travaux 2022**

---

**Rapport présenté par Claude STURNI, Président.**

En 2022, le PETR s'inscrit dans le prolongement des chantiers conduits en 2021 avec notamment la révision du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN), la finalisation de l'élaboration du PCAET et le début de sa mise en œuvre, ainsi que l'animation du conseil de développement de l'Alsace du Nord.

### **I. Programme de travail 2022**

#### **▪ La révision du SCoTAN**

La deuxième révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été prescrite le 07 septembre 2018.

Quatre motifs ont guidé ce choix :

- Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
- Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
- Adapter le SCoT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives

Depuis la prescription de la révision du SCoT en septembre 2018, de nombreuses lois et ordonnances ont engendré une évolution significative du contenu des SCoT (par exemple l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, pris en application de l'article 46 de la loi « ELAN » du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Récemment, la loi Climat & Résilience adoptée le 22 août 2021 a intégré, dans les objectifs généraux de l'urbanisme, un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols, à 2050. La déclinaison de cet objectif devra s'opérer, par tranches de 10 années, dans le SRADDET de la Région Grand Est, et dans l'ensemble des SCoT de la Région Grand Est, dont celui de l'Alsace du Nord, dans un rapport juridique de « compatibilité ». La révision en cours du SCoTAN intègre d'ores et déjà une partie des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, que la loi Climat vient approfondir et renforcer. D'autre part, la loi Climat & Résilience renforce la prise en compte d'enjeux ayant des impacts sur l'aménagement du territoire et le droit de l'urbanisme, dans des domaines très divers, allant de la requalification des friches à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale, ou à la renaturation des sols par exemple.

C'est pourquoi, devant la nécessité d'opérer un travail approfondi pour intégrer ces nouveaux objectifs fixés notamment par la loi Climat et Résilience, la procédure de révision du SCoT se prolongera tout au long de l'année 2022, parallèlement à la modification du SRADDET de la Région Grand Est. En effet, la modification du SRADDET, qui guidera en partie l'évolution des SCoT, devra être approuvée au plus tard en août 2023, pour laquelle les principaux tenants et aboutissants seront connus courant 2022.

Ce nouvel horizon temporel de la révision du SCoT sera également l'occasion de moderniser le SCoT, et notamment de réaliser un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### **Délibération CS n°2021-IV-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2022 (SUITE)**

---

#### **▪ L'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur**

Le SCoT de l'Alsace du Nord en vigueur, « Grenellisé », a été approuvé le 17 décembre 2015.

L'article L. 143-28 du code de l'urbanisme prévoit que le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard 6 ans après son approbation. Cette analyse doit permettre d'apprécier les grandes tendances du territoire au regard des orientations et objectifs fixés par le SCoT, dans des domaines variés, allant de l'environnement, aux transports et déplacements, à la maîtrise de la consommation d'espace. En effet, il s'agit de décider de son maintien en vigueur ou de sa mise en révision, en appréciant les « effets » du SCoT sur l'aménagement du territoire à travers un premier bilan d'étape.

Bien que la révision en cours ait permis d'ores et déjà, à travers notamment un diagnostic actualisé, d'avoir une vision des effets de l'application du SCoT en vigueur, ce bilan d'application 2015-2021 est rendu nécessaire par le nouveau planning prévisionnel de la révision du SCoT, dont l'approbation initialement prévue en 2021 n'interviendra qu'en 2024.

#### **▪ Politique énergétique et climatique**

Le projet de PCAET a été arrêté le 11 septembre 2021. Il fait actuellement l'objet des consultations administratives et sera définitivement adopté à l'issue de la consultation publique au printemps 2022.

Pour atteindre les objectifs visés et tenant compte des dynamiques déjà en place sur le territoire, un premier plan opérationnel d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique a été défini pour la période 2021-2027. Il se décline sous forme de 67 fiches-actions précisant les publics concernés, les moyens à mobiliser, les partenariats et les indicateurs de résultats. Ces actions sont portées et donc mises en œuvre par différents acteurs du territoire, en majorité des EPCI et communes, mais également les partenaires institutionnels du PETR et des acteurs socio-économiques.

Le PETR porte également quelques actions dont il s'agit de poursuivre ou d'initier la mise en œuvre (programme SARE par exemple), et notamment l'animation de la démarche et le suivi global du plan d'actions.

Une commission de travail sera constituée pour piloter la mise en œuvre et le suivi du PCAET.

#### **▪ Les rencontres annuelles de l'Alsace du Nord**

La vocation première de ces rencontres est l'éclairage et la prise de conscience des évolutions sociétales, socio-économiques ou encore environnementales qui ont une incidence sur la manière concevoir l'aménagement du territoire. Ces rencontres réunissent plus d'une centaine de participants.

La 11<sup>ème</sup> édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 16 octobre 2021, et a été consacrée aux mobilités en Alsace du Nord, auquel ont assisté plus d'une centaine de participants parmi lesquels élus, partenaires institutionnels, membres du conseil de développement et professionnels de la mobilité.

Une commission de travail sera constituée pour réfléchir aux solutions de mobilité durable imaginables en Alsace du Nord.

La 12<sup>ème</sup> édition se tiendra, samedi 15 octobre 2022.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### **Délibération CS n°2021-IV-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2022 (SUITE)**

---

#### ▪ **La conférence des maires de l'Alsace du Nord**

La conférence des maires de l'Alsace du Nord réunissant 121 maires et maires-délégués des communes situées dans le périmètre du PETR est consultée notamment lors des travaux portant sur le SCoT et le PCAET, ainsi que pour l'élaboration du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

En 2021, la conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est tenue sous la forme d'un séminaire d'une matinée, consacré au projet de territoire de l'Alsace du Nord. La prochaine Conférence des Maires est fixée au samedi 14 mai 2022.

#### ▪ **Le conseil de développement de l'Alsace du Nord**

Le conseil de développement de l'Alsace du Nord a été installé le 18 janvier 2020.

Le Conseil de développement a souhaité s'organiser en 4 commissions thématiques : « écologie au quotidien », « mobilité écoresponsable », « valorisation du territoire autour de ses richesses » et « avis sur les stratégies et projets de territoire ». Cette dernière commission a donné lieu à trois avis en 2021 sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ainsi que sur les projets de SCoT et de PCAET de l'Alsace du Nord. L'animation du Conseil de développement de l'Alsace du Nord est appelée à se poursuivre en 2022.

Commission « avis sur les stratégies et projets de territoire » : elle sera amenée à s'exprimer, entre autres, sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord.

Commission « valorisation du territoire autour de ses richesses » : le conseil de développement travaillera en 2022 à l'organisation d'un temps fort sur la mise en valeur des richesses, des métiers et des savoir-faire de l'agriculture. Cette opération est coconstruite en partenariat avec les intercommunalités et les Chambres consulaires.

Commission « écologie au quotidien » : le conseil de développement travaillera en 2022 à l'organisation d'un temps fort sur la réduction des déchets. Cette opération est coconstruite en partenariat avec les syndicats de collecte et de traitement des déchets du territoire.

Commission « mobilité écoresponsable » : les travaux seront mis en lien avec le plan d'actions du PCAET et la commission de travail des élus.

#### ▪ **La participation aux réseaux Inter-SCoT et Inter-PETR**

Démarches de coopération volontaristes, dépourvues de cadre de gouvernance, les réseaux inter-SCoT et inter-PETR sont des espaces de travail politique et technique qui s'appuient sur la volonté commune d'élus de faire ensemble pour être plus efficaces. Ils visent tout simplement à échanger sur des enjeux communs et partagés, ou encore à travailler à une meilleure articulation des politiques publiques de chaque territoire. Ils peuvent être également le porte-voix des territoires dans une démarche supra-territoriale, comme cela sera le cas, en 2022, avec l'évolution prochaine du SRADDET de la Région Grand Est. Le PETR de l'Alsace du Nord sera également associé à la Conférence des SCoT prévue par la loi Climat & Résilience dans le cadre de l'évolution du SRADDET.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### Délibération CS n°2021-IV-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2022 (SUITE)

---

#### ▪ **Le rôle du PETR en tant que personne publique associée**

Le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra sa mission permanente en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration ou à l'évolution des documents d'urbanisme locaux de son périmètre.

#### ▪ **La participation aux autres démarches et coopérations**

Le PETR sera systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agira pour lui de diffuser ses scénarios de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.

#### ▪ **La coordination du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) à l'échelle du PETR et de ses 6 EPCI membres a été validé et signé à l'automne 2021. Il s'agira en 2022 d'assurer la coordination de sa mise en œuvre et son actualisation au regard des nouveaux projets remontés par les territoires.

## **II. Les modalités de travail avec l'ADEUS**

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme partenarial 2022 du PETR de l'Alsace du Nord présenté en point n°1 s'inscrit en partie dans le programme partenarial annuel qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le PETR de l'Alsace du Nord et l'ADEUS pour la mission d'accompagnement dans le cadre de la révision du SCoT.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2022 (SUITE)**

---

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À l'unanimité,

**Adopte le programme des travaux pour l'année 2022, ainsi que des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS.**

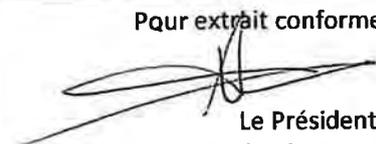
**Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

05/01/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**  
*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHÖTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-05 : Orientations budgétaires 2022 - débat**

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue la feuille de route pour 2022 sur l'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel.

L'instruction budgétaire et comptable du PETR de l'Alsace du Nord est la M 14.

### **DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et 5211-36,

**Décide de prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022.**

**Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

05/10/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme

  
Le Président,  
M. Claude STURNI



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

## **I. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement**

### **1. Les recettes de fonctionnement**

Le budget du PETR est constitué principalement de deux sources financières : les contributions syndicales des EPCI membres du PETR et des dotations variables de l'Etat et de la Région Grand Est.

#### **a. Les contributions des EPCI membres**

La participation des EPCI membres est maintenue à hauteur de 1,70 €/habitant en 2022.

Ainsi, ce taux représenterait une recette syndicale d'environ **323 003 euros**.

#### **b. L'aide de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale**

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés. Sont éligibles, les territoires organisés en PETR ou ayant des fonctions de territoires de projets de la taille d'au moins un SCoT ou un Pays.

Ainsi, comme en 2021, cette aide sera sollicitée en 2022 à hauteur de **38 794 euros**.

#### **c. La dotation de l'Etat « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée »**

Chaque année, une enveloppe financière permet de doter les élaborations et révisions de documents d'urbanisme. Cette enveloppe financière provient de deux sources « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée ». Une part de l'enveloppe est dédiée aux schémas de cohérence territoriale (SCoT). En 2021, cette aide a été accordée au PETR de l'Alsace du Nord au titre de l'enveloppe nationale à hauteur de 40 000 euros. Elle sera à nouveau sollicitée en 2022.

Ainsi, en 2022, la « DGD urbanisme » pourrait représenter une recette d'environ **20 000 euros**.

#### **d. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)**

Le programme SARE visant l'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements est porté par le PETR, pour le compte de ses communautés membres, sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord. Ce dispositif, s'inscrivant dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economies d'Energie, est déployé par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et co-porté au niveau régional.

En 2022, la subvention sera sollicitée à hauteur totale de **129 168 euros**.

#### **e. Dispositif SARE spécifique pour la Sauer-Pechelbronn**

Par décision du 23 novembre 2020, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 du service d'un conseiller info-énergie spécifique à son territoire, par le biais d'une mise à disposition. Le surcoût lié à cette mission sera pris en charge par l'EPCI. En 2022, ce surcoût est estimé à **18 895 euros** pour 2022.

#### **f. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)**

En 2022, les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de **12 365 euros**.

**Au total, la somme des participations et subventions attendues pour l'année 2022 est estimée à 542 225 euros.**

## **2. Les dépenses de fonctionnement**

A l'instar des années précédentes, le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra son approche rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

### **a. Les charges de personnel et frais assimilés**

#### **▪ Effectifs du PETR**

Il n'y a pas d'évolution programmée s'agissant de la masse salariale. Le PETR de l'Alsace du Nord comptera 7 agents et un apprenti alternant au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cet effectif représente 7 ETP (+0,5 ETP en contrat d'alternance) et se répartit comme suit :

- Titulaires : 14% - contractuels 86%
- Catégorie A : 43% - Catégorie B : 57%

Ainsi, en 2022, ce poste de dépense est estimé à **365 000 euros**.

### **b. Les charges à caractère général**

Ces dépenses concernent les frais de gestion courante autour du SCoT, du plan climat (hors frais d'études, à savoir les modalités de concertation autour des deux démarches, les frais de réunions, séminaires et autres, les frais d'enquête publique, etc...), ainsi que les frais de gestion de structure (location des bureaux, charges locatives, prestations de services divers, etc...) et les frais d'animation territoriale (Conférence des Maires, Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord, Conseil de développement...).

En 2022, ce poste est estimé à **150 000 euros**.

### **c. Les autres charges de gestion courante**

Ces charges concernent les subventions accordées aux associations et autres partenaires (ADEUS, Labo des Territoires, Vélo et Mobilités Actives Grand Est), les subventions forfaitaires pour l'accompagnement Oktave des rénovations énergétiques.

En 2022, ce poste de dépenses est estimé à **45 000 euros**.

### **d. Les amortissements des frais d'études (opération d'ordre)**

En 2022, les amortissements des frais d'études représenteront une dépense de fonctionnement évaluée à hauteur de **91 190 euros**.

En 2022, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont estimées à **651 190 euros**.

Le résultat global généré au 31/12/2021 permettra d'équilibrer le déficit global de l'exercice 2022.

## **II. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses d'investissement**

### **1. Les recettes d'investissement**

#### **a. Le soutien financier de la Région Grand Est au SCoT**

Par ce dispositif, la Région Grand Est encourage l'émergence de nouveaux SCoT, l'accompagnement de la fusion ou de l'extension de SCoT existants et l'incitation à la réalisation d'études stratégiques.

Une subvention d'investissement de 60 000 euros a été accordée en 2020.

Le versement du solde de cette subvention d'équipement pourra être sollicité en 2022, en fonction de l'avancement de la révision, à hauteur de 30 000 euros.

#### **b. FC TVA**

Le FC TVA est évalué à 614 euros en 2022.

#### **c. Autres recettes (opération d'ordre)**

L'amortissement des frais d'études est estimé, en 2022, à hauteur de 91 190 euros.

**En 2022, les recettes d'investissement du budget principal sont estimées à 121 804 euros.**

### **2. Les dépenses d'investissement**

#### **a. Les frais d'études engagées**

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est prononcé en faveur d'un programme d'études dans un plan pluriannuel d'investissement établi sur la période 2022-2024 pour finaliser la révision du SCoT.

170 000 euros de crédits de paiement sont prévus sur la période 2022-2024, dont 57 000 euros au titre de l'année 2022.

#### **b. Les frais d'équipement**

Le PETR provisionne des frais d'équipement (informatique et bureautique) à hauteur de 5 000 euros.

#### **c. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)**

Les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de 12 365 euros en 2022.

**En 2022, les dépenses d'investissement du budget principal sont estimées à 74 365 euros.**

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-06 : Création de commissions consultatives**

---

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

En vertu de l'article 6 du règlement intérieur du PETR de l'Alsace du Nord, le comité syndical peut décider de créer des commissions consultatives en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires relevant de sa compétence et de la préparation de ses décisions ou de celles du Bureau syndical par délégation.

Leur dénomination et leur composition sont fixées par délibération du comité syndical. Elles sont présidées par l'un des membres du Bureau syndical qui en anime les travaux.

Il est proposé de créer les commissions suivantes et d'en désigner les membres :

- **Commission SCoT** : son activité comprend deux axes de travail principaux avec d'une part la révision du SCoT et d'autre part, les "analyses de compatibilité" des différents documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU communaux et cartes communales) ou régionaux avec le SCoT. En fonction des besoins et des volontés, elle pourrait également s'impliquer un travail d'information et de pédagogie pour faciliter l'application du SCoT.
- **Commission PCAET** : elle est chargée de piloter la mise en œuvre du PCAET. Dans un premier temps elle proposera des adaptations éventuelles au projet de PCAET suite aux avis et consultations réglementaires en cours, pour une adoption définitive du PCAET au printemps 2022. La commission comprendra ensuite 3 types de travaux : le suivi global du plan d'actions du PCAET, le pilotage des actions portées par le PETR de l'Alsace du Nord, ainsi que des actions de communication et d'animation du PCAET. Une instance technique, reposant sur les EPCI et autres partenaires institutionnels, assurera l'accompagnement de cette commission.
- **Commission Mobilité** : elle est chargée de réfléchir à la mise en place de solutions de mobilité durable pertinentes à l'échelle de l'Alsace du Nord. Pour cela elle peut s'appuyer sur le plan d'actions du PCAET et les volontés des 6 EPCI du PETR, tous ayant pris la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). La commission pourra au besoin travailler en interaction avec les acteurs socio-économiques et le Conseil de développement du PETR.

<b>DECISION</b>
-----------------

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Vu le règlement intérieur du PETR de l'Alsace du Nord, adopté le 28 août 2020,

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-06 : CREATION DE COMMISSIONS CONSULTATIVES (SUITE)**

**Décide de ne pas voter au scrutin secret.**

**Décide de créer les commissions consultatives suivantes :**

- **Commission SCoT**
- **Commission PCAET**
- **Commission Mobilité**

**Elit les membres de la commission SCoT :**

- |                                      |                                  |                                   |
|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| – Marie-Odile BECKER<br>(titulaire)  | – Denis RIEDINGER<br>(titulaire) | – Serge STRAPPAZON<br>(titulaire) |
| – Jean-Lucien NETZER<br>(titulaire)  | – Sylvie ROEHLLY<br>(suppléante) | – Bertrand WAHL<br>(suppléant)    |
| – Philippe SPECHT<br>(titulaire)     | – Paul HEINTZ<br>(titulaire)     | – Patrice HILT (titulaire)        |
| – Etienne WOLF<br>(suppléant)        | – Olivier ROUX<br>(suppléant)    | – Hubert WALTER<br>(suppléant)    |
| – Jean-Denis ENDERLIN<br>(suppléant) | – Roger ISEL (titulaire)         |                                   |
|                                      | – Alain FUCHS<br>(suppléant)     |                                   |

**Charge le bureau syndical de formaliser les commissions consultatives PCAET et Mobilité et d'en soumettre la composition au prochain comité syndical.**

**Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

05/01/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme

Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021



Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-07 : Projet de territoire de l'Alsace du Nord**

---

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

L'élaboration d'un projet de territoire est une obligation légale prévue par les textes qui encadrent le fonctionnement des PETR. L'article L. 5741-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit en effet qu'un projet de territoire est élaboré à l'échelle du PETR pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Réunie le 11 septembre 2021, la Conférence des maires de l'Alsace du Nord a été associée à l'élaboration du projet de territoire.

Ce projet de territoire reflète la stratégie d'avenir de l'Alsace du Nord, avec toutes ses ambitions. Cette stratégie exprime les aspirations de l'Alsace du Nord et les défis à relever pour les prochaines années, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et de transition climatique.

L'Alsace du Nord ne part pas d'une feuille blanche. A travers les démarches de SCoT et de PCAET, les élus de l'Alsace du Nord ont eu de nombreuses occasions d'affirmer leur vision commune et leurs ambitions pour le territoire face aux défis qui attendent ce territoire.

Nous avons des transitions inédites à vivre : les mutations de l'organisation du territoire face au dérèglement climatique, l'environnement et la perte de biodiversité, les profonds changements affectant le travail et l'organisation familiale, le vieillissement de la population, l'évolution des besoins de mobilité...

L'Alsace du Nord doit transformer ces transitions en opportunités pour le territoire.

Prenons la transition énergétique et écologique : elle ouvre obligatoirement de nouvelles perspectives en termes de croissance verte et elle renforce les productions locales.

Prenons la transition numérique : elle permet de redéployer de nouvelles organisations de travail sur le territoire. Le télétravail va provoquer de véritables changements au sein des entreprises, mais également au sein des ménages. En cela, le numérique est en train de tisser de nouveaux liens avec les territoires plus ruraux et ouvre de nouvelles potentialités de développement économique.

L'Alsace du Nord doit avoir les mêmes chances de réussir que d'autres territoires avec les infrastructures essentielles de la réussite dans ce monde en changement et la réalité des services nécessaires dans le quotidien de tout un chacun.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-07 : PROJET DE TERRITOIRE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5741-2,

Vu la Conférence des maires de l'Alsace du Nord réunie sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord, le samedi 11 septembre 2021 à Rittershoffen,

**Approuve les axes stratégiques et les priorités thématiques du projet de territoire de l'Alsace du Nord.**

**Soumet le projet de territoire à l'avis du Conseil de développement et à l'approbation des assemblées délibérantes des EPCI membres du PETR.**

**Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

05 / 01 / 2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme

  
Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**  
*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-08 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021**

---

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

### **I. Avis sur les documents d'urbanisme, plans, programmes et schémas**

Au cours de l'année 2021, le Bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, les avis relatifs aux plans, programmes et schémas d'urbanisme suivants :

- **Décision du Bureau syndical en date du 25 février 2021** sur le permis « Les Saules I » à Gundershoffen-Griesbach – avis favorable avec recommandations
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 juillet 2021** sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 Bassin Rhin-Meuse – avis défavorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 juillet 2021** sur le projet de plan de gestion du risque inondation (PGRI) 2022-2027 Bassin Rhin-Meuse – avis défavorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 02 septembre 2021** sur le projet de plan local d'urbanisme de Bernolsheim – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 02 septembre 2021** accordant l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles à Bernolsheim
- **Décision du Bureau syndical en date du 12 octobre 2021** sur le projet de plan local d'urbanisme de Weyersheim – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 12 octobre 2021** accordant l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles à Weyersheim
- **Décision du Bureau syndical en date du 02 décembre 2021** sur le permis d'aménager « Le Belvédère » à Merkwiller-Pechelbronn – avis favorable avec recommandations

### **II. Affaires du personnel**

Au cours de l'année 2021, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, relatives à la gestion du personnel suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 08 avril 2021** attribuant une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- **Décision du Bureau syndical en date du 10 juin 2021** concernant le recours au contrat d'apprentissage pour une durée de 12 mois au sein de l'espace FAIRE
- **Décision du Bureau syndical en date du 10 juin 2021** concernant la prise en charge de l'intégralité des frais réels pour les rencontres nationales des SCoT et les rencontres nationales des Espace FAIRE
- **Décision du Bureau syndical en date du 12 octobre 2021** instaurant les autorisations spéciales d'absence (ASA)
- **Décision du Bureau syndical en date du 12 octobre 2021** relative à l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du groupement proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-08 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2021 (SUITE)**

**III. Attribution de subventions forfaitaires**

Au cours de l'année 2021, le Bureau syndical a accordé, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, les subventions forfaitaires suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 08 avril 2021** accordant une subvention forfaitaire pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique d'un montant de 1 000 euros à M. et Mme DUPONT-NEY demeurant à Haguenau
- **Décision du Bureau syndical en date du 02 septembre 2021** accordant deux subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique d'un montant de 1 000 euros à Mme JUNG demeurant à Oberbronn et d'un montant de 1 500 euros à M. GONCALVES demeurant à Haguenau

**IV. Décisions relatives à des actions « climat »**

Au cours de l'année 2021, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, relatives à des actions courantes du plan climat :

- **Décision du Bureau syndical en date du 25 février 2021** relative à la participation du PETR à l'édition 2021 du défi « Au boulot, j'y vais autrement »
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 avril 2021** relative à la mise en place d'une mission mutualisée « économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics », pour le compte des communes et des intercommunalités du PETR

**V. Motion**

- **Motion du Bureau syndical en date du 08 avril 2021** portant sur la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

**Décide de prendre acte des décisions dont il lui est rendu compte.**

**Charge M. le Président des formalités correspondantes.**

Affiché au siège du PETR, le

05/10/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme

Le Président,  
M. Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h

*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### Présents :

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### Absents / excusés / procurations :

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PÉTR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

DCS 2021-IV-09 Participation du PÉTR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021



Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2021-IV-09 : Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+**

---

**Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-présidente.**

La rénovation du parc de logements privés est une thématique essentielle pour la transition énergétique de l'Alsace du Nord, le budget des ménages et, in fine, l'attractivité résidentielle du territoire.

Traduisant cet enjeu, le développement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) du résidentiel et du tertiaire est inscrit au plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie de l'Alsace du Nord.

Pour cela, le PETR de l'Alsace du Nord porte et met en œuvre le dispositif national SARE à l'échelle de son territoire depuis janvier 2021. Cette action comporte un volet spécifique pour l'accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés qui présentent des problématiques supplémentaires et distinctes des logements individuels. Cette mission spécifique, mutualisée par la Région Grand Est pour les territoires volontaires, est assurée par la SEML Oktave. Le PETR a ainsi conclu une convention de partenariat avec la SEML Oktave pour la période de mi 2021 à mi 2024. Un conseiller spécifique a pour mission de sensibiliser les syndics, leur apporter une expertise sur la rénovation énergétique et accompagner les projets de rénovation de copropriétés sur le territoire de l'Alsace du Nord.

Après une phase expérimentale en Région Ile de France, le programme RECIF+ a pour objectif d'accélérer la rénovation énergétique des copropriétés en France. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national RECIF+, porté par la Société d'Economie Mixte Île-de-France Energies, s'adresse aux collectivités locales. 60 territoires seront retenus parmi les collectivités candidates.

L'AMI RECIF+ cible les copropriétés de plus de 10 lots, dont le potentiel en Alsace du Nord est d'environ 125 copropriétés représentant 2 600 logements. Les collectivités lauréates bénéficieront de ressources méthodologiques et financières afin d'identifier et de sensibiliser les copropriétaires et leurs syndics à la rénovation énergétique (courriers et événements d'information). Ces outils sont complémentaires et permettront d'amplifier l'action du conseiller Oktave copropriétés.

La SEML Oktave se propose de porter la réponse à l'AMI RECIF+ pour le territoire du PETR de l'Alsace du Nord et de coordonner les actions de sensibilisation. Le PETR devra fournir une lettre d'engagement pour l'appui à la mise en œuvre du programme par Oktave et contribuer à la réalisation des actions.

Les actions sont entièrement prises en charge par le programme RECIF+ et ne nécessitent pas de cofinancement de la part des collectivités.

La date limite de candidature à l'AMI RECIF+ est fixée au 11 janvier 2022.

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2021-IV-09 : Participation du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RECIF+**  
**(SUITE)**

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des logements dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5111-1,

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord et notamment sa compétence en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° 2019-II-03, en date du 11 avril 2019, portant engagement de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° CS 2021-I-08 du 11 février 2021 validant les éléments de la stratégie du PCAET de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° CS 2021-II-04 du 11 septembre 2021 arrêtant le projet de PCAET de l'Alsace du Nord,

Vu les délibérations n° CS n°2020-II-18 et BS n°2020-VIII-03 portant sur l'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti et le dispositif SARE,

A l'unanimité,

**Décide de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt -AMI- RECIF+ pour le territoire du PETR de l'Alsace du Nord.**

**Décide de faire porter la candidature du PETR de l'Alsace du Nord à l'AMI RECIF+ par la SEML Oktave.**

**Approuve la rédaction d'une lettre d'engagement du PETR à contribuer à la réalisation du programme RECIF+ par la SEML Oktave.**

**Autorise dans ce cadre, si le territoire du PETR de l'Alsace du Nord était lauréat de l'AMI, le Président ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec la SEML Oktave et / ou la Société d'Economie Mixte Île-de-France Energies qui y seraient afférentes.**

**Charge le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.**

Affiché au siège du PETR, le

27/04/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,  
Mme Marie-Odile BECKER

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mercredi 15 décembre 2021 à 18h**

*Espace culturel La Saline – Soultz-Sous-Forêts*

Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.

### **Présents :**

M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.

### **Absents / excusés / procurations :**

M. François ANSTETT (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Jean-Max TYBURN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Marc MOSER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. Jean-Claude NETH, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Michel LOM), Mme Coralie TIJOU, M. Gérard VOLTZ (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Hubert WALTER, M. Etienne WOLF (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

DCS 2021-IV-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-IV-02 Adoption du PV du comité syndical du 16 octobre 2021

DCS 2021-IV-03 Création d'un poste de conseiller France Rénov' et mise à jour du tableau des effectifs du PETR

DCS 2021-IV-04 Programme des travaux 2022

DCS 2021-IV-05 Orientations budgétaires 2022 - débat

DCS 2021-IV-06 Création de commissions

DCS 2021-IV-07 Projet de territoire de l'Alsace du Nord

DCS 2021-IV-08 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du comité syndical - mercredi 15 décembre 2021 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Informations diverses :    Calendrier des prochaines réunions**

---

### **Comité syndical**

- Mercredi 02 février 2022 – 18h-20h (La Saline – Soultz-sous-Forêts)
- Mercredi 14 décembre 2022 – 18H-20h (La Saline – Soultz-sous-Forêts)

### **Bureau syndical**

- Jeudi 20 janvier 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 24 février 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 24 mars 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 28 avril 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 02 juin 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 07 juillet 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 08 septembre 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 06 octobre 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 10 novembre 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)
- Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 / 16h-18h (Salle 1 du CAIRE)

### **Conférence des Maires de l'Alsace du Nord**

- Samedi 14 mai 2022 (matinée à Eschbach)

### **12<sup>e</sup> rencontre annuelle de l'Alsace du Nord**

- Samedi 15 octobre 2022 (matinée à Walbourg)